



CCMA du 17 mai 2021

Déclaration liminaire
CGT Enseignement privé
Normandie

Madame la Rectrice,

Depuis le 3 mai, nous avons plus ou moins retrouvé nos élèves en classe. Nous avons pu nous rendre compte, une nouvelle fois, de l'importance de l'accès à l'école pour une très grande majorité d'entre eux. Mais cette rentrée des classes dans le 2nd degré avait un goût particulier. Depuis plusieurs années, les évaluations internationales, comme PISA par exemple, indiquent une baisse du niveau des élèves français, en mathématiques et en lecture... Inquiétant...

Inquiétant mais finalement compréhensible lorsque l'on voit la traduction que l'on fait parfois des consignes dans les établissements scolaires. Quel exemple donne-t-on aux élèves ? $0,5 = 2/3$, voire parfois $0,5 = 1$.

Je m'explique : La FAQ ministérielle du 1er mai est très claire : « *Sur l'ensemble du territoire métropolitain, les lycéens et étudiants des formations supérieures seront de nouveau accueillis avec un fonctionnement en demi-jauge, soit une présence fixée à maximum 50% de l'effectif total de l'établissement* ». Cela n'a pas empêché certain-es chef-fes d'établissement de communiquer aux familles sur un retour à 100 % présentiel. De même, nous avons toujours des établissements qui annoncent des « journées portes ouvertes » dans les semaines à venir, alors qu'elles sont interdites. Que fait le rectorat face à ces dysfonctionnements ?

Sur la question des moyens, je reviens sur la suppression des 639 postes supprimés à la rentrée prochaine dans l'enseignement privé, dont les trois quarts résultent d'une transformation en HSA. À l'heure de la répartition des services pour la rentrée 2021, ce choix budgétaire rend la tâche compliquée, pénalise les enseignant-es les plus précaires et, in fine, nuit à la qualité du service que nous devons à nos élèves. A la CGT, nous condamnons ce choix et demandons la transformation d'un maximum d'HSA en Heures postes.

Concernant le mouvement de l'emploi en préparation, nous vous remercions pour la transmission des documents préparatoires. Cette transparence est salutaire. En revanche, nous vous demandons une grande vigilance sur certaines situations particulières, que nous aborderons en questions diverses et dans les semaines à venir. Là encore, nous demandons au rectorat une grande réactivité pour faire appliquer les règles.

Je reviens enfin sur la question de la laïcité et de la liberté de conscience. Après nos alertes lors de la dernière CCMA, c'est à nouveau la situation des stagiaires de l'Isfec qui nous inquiète. Alors que cette année est particulièrement difficile pour eux, l'Isfec vient de prévenir les stagiaires du calendrier et des nouvelles modalités d'évaluation d'un module spécifique relatif au projet éducatif de l'Enseignement Catholique, au sein duquel ils devront notamment « *montrer la relation de sens entre ce qui relève d'un savoir disciplinaire, ce qui relève de l'enseignement du fait religieux et ce qui relève de sa traduction spirituelle* ». Encore une fois, nous dépassons allègrement les bornes de ce qui peut être exigé pour la validation des agents publics que sont les enseignant-es des établissements privés sous contrat. Encore une fois, nous demandons au rectorat d'intervenir afin que ce module soit bien indiqué comme facultatif, et qu'il ne soit pas pris en compte dans l'évaluation finale de titularisation des stagiaires. Plus généralement, nous vous demanderons une attention toute particulière afin que cette année, les jurys de titularisation soient très attentifs à toutes nos alertes et ne pénalisent en aucun cas les stagiaires sur des questions liées de près ou de loin à leur engagement sur des questions d'ordre religieux.

Merci pour votre attention.

Pour la CGT Enseignement privé

Serge VALLET
Élu CCMA